



# Séance du Conseil Général

jeudi 10 avril 2025 • 19:30 - 22:30 | Salle polyvalente - Promasens

## Participants

**Présent** Andrea Bagnuoli, Nicole Barbey, Cédric Bays, Gérald Borcard, Arnaud Boschung, Sophie Bosson, Francis Braillard, Dimitri Burnier, Fabrice Buser, Delphine Camilleri, Tanguy Chatton, Pauline Chenevard, Sylvain Chevalley, Magalie Conus, Daniel Crausaz, Xavier Cuérel, Franco De Andrea, Nathalie Defferrard Crausaz, Pierre-Alain Deillon, Marylène Dorthe, Jean-Louis Dubler, Christian Gast, Magali Gianella, Christine Gremaud, Emmanuel Gremaud, Jérôme Jaccoud, Robin Jaquier, François Menétrey, Damien Menoud, Eric Monney, Julien Périsset, Sylvain Périsset, Jacqueline Piguét, Olivier Pittet, Samuel Prélaz, Hélène Schiliro, Mathieu Senn, Michèle Senn, Charlotte Surchat, Mike Turra, Elodie Vaucher, Joseph Aeby, Loris Bossi, Alain Chollet, Claude Conus, Marcel Haller, Christophe Jaccoud, Antoinette Piccand, Karine Charrière

**Excusé** Patrick Blot, Marine Clément, Michel Dougoud, Thorsten Michels, Maxime Punitharangitham, Sylvie Wenger

## 1 Constitution de la séance

**M. le Président** salue les représentants de la presse, M. Dominique Ayer de la Feuille Fribourgeoise et M. Vincent Caille, pour La Gruyère. Il remercie le public de s'être déplacé pour assister aux débats du législatif malgré le match de hockey.

**M. le Président** souhaite également la bienvenue aux membres du Conseil communal ainsi qu'à ses collègues du Conseil général.

**M. le Président** souhaite la bienvenue M. Fabrice Buser, vient-ensuite de la liste Entente, suite à la démission de M. Bosson. Le législatif siège alors à 47 membres ce soir. Le bureau est composé de M. Arnaud Boschung, Président, M. Franco de Andrea, Vice-Président, de Mmes Jacqueline Piguét et Marylène Dorthe, scrutatrices et MM. François Menétrey, Emmanuel Gremaud scrutateurs et de Mme Karine Charrière, secrétaire.

**M. le Président** cite les membres du Conseil général excusés : Mmes Sylvie Wenger, Marine Clément, MM Patrick Blot, Thorsten Michels, Michel Dougoud et Maxime Punitharangitham.

**M. Le Président** constate que **41 membres** du législatif sont présents et 6 sont excusés; le quorum est atteint. Sauf **abstention**, la majorité absolue sera atteinte avec **21 voix**. Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera détruit après approbation. **M. le Président** rappelle encore que pour éviter les déplacements, les micros circuleront dans la salle.

**M. le Président** relève que cette séance a été régulièrement convoquée en date du 18 mars 2025 par courriel, publication dans la Feuille Officielle du 21 mars 2025, aux piliers publics, sur le site « www.rue.ch » et via l'application Illiwap. Le mode de convocation ainsi que l'ordre du jour ne font l'objet d'aucune remarque.

La séance est ouverte à **19h33**.

## 2 Approbation du procès-verbal du 09.01.2025

**M. le Président** poursuit avec le point 2 de l'ordre du jour relatif au procès-verbal du 9 janvier 2025. Ce dernier a été envoyé aux membres du Conseil général par courriel et est accessible sur le site internet communal, il ne sera alors pas lu ce soir. Celui-ci n'appelant à aucune remarque, **M. le Président** demande aux membres présents de voter.

**Votants : 41 Majorité : 21 Abstention (s) : 0 Oui : 41 Non : 0**



Le procès-verbal du 09.01.2025 est **approuvé à l'unanimité**.

## 3 Budget 2025

### 3.1 Présentation du budget de résultats

**M. le Président** transmet la parole à **M. Joseph Aeby, Syndic** pour la présentation du budget de résultats.

**M. Le Syndic** salue l'assemblée et explique tout d'abord la façon dont le budget a été établi. L'élaboration de ce budget était un exercice d'équilibriste puisque nous avons dans le budget des charges connues, donc les charges liées provenant du Canton, du District ou des Associations de Commune, qui ont été calculées avec les facteurs de la nouvelle commune. Puis il y a la partie interne où il a fallu regrouper les chiffres des 4 communes fusionnées. Par exemple pour les écoles et l'AES, il y avait 4 communes, et maintenant cela est un compte unique.

Lors de la préparation de la fusion, une vision avec les comptes cumulés des 4 communes pour l'exercice 2023 a été mise en place, les chiffres étant connus. Le total des 4 communes a été fait et en élaborant le budget 2025, ces chiffres ont été regardés afin de voir si nous étions dans le tir ou non.

Ensuite, **M. Le Syndic** indique qu'une modification a été demandée par la commission financière et le budget présenté est un peu meilleur que celui qui a été diffusé aux membres. Le montant d'aide à la fusion (CHF 583'800.-) attribué par le Canton sera versé en 2026. Toutefois, sur le principe la commission financière a demandé l'ajout au budget 2025 car la fusion est effective au 01.01.2025. Légalement cela ne posant pas de problème, le Conseil a validé la modification.

**M. Le Syndic** présentera le montant par chapitre et il laissera la possibilité à chacune et chacun de poser des questions au fur et à mesure. Il rappelle qu'il n'y a pas de question bête et que chacun doit se sentir libre d'intervenir.

#### **Chapitre 0 : Administration générale**

CHF 1'201'300.-- d'excédent de charge. C'est ici que nous retrouvons une grande partie de la masse salariale du personnel communal qui est en relation avec le personnel effectif de la nouvelle commune au 1er janvier 2025. Il précise que dans la colonne du budget 2024, il n'est compté que les chiffres de l'ancienne commune de Rue et cela n'est alors pas une référence ou un repère.

**Mme M. Conus** demande pour le point 0290.3010.01 si l'augmentation est due à la répartition entre les autres communes qui sont maintenant fusionnées. **M. le Syndic** répond par l'affirmative, cela était réparti entre les 4 communes via l'association de la salle. Maintenant tout est dans le même pot, il s'agit donc d'un cumul et non d'une augmentation de salaire à proprement dit.

**Mme N. Defferrard Crausaz** demande par rapport aux charges du personnel à combien d'équivalents plein-temps (EPT) cela correspond. **M. Le Syndic** ne peut pas y répondre par cœur, mais il énumère les différents secteurs, avec pour le secrétariat 1.9 EPT; pour le technique 0.5 EPT; pour le contrôle des habitants 0.7 EPT ; pour le secrétariat scolaire 0.6 EPT et finalement pour la bourse 2.2 EPT, soit un total de 5.9 équivalents plein-temps.

**Mme N. Defferrard Crausaz** explique que le but de la question est d'évaluer la charge salariale de l'ensemble des collaborateurs et non de vouloir faire des restrictions dans ce domaine. Elle demande encore si les salaires appliqués correspondent au barème de l'Etat. **M. le Syndic** répond que la Commune de Rue a un règlement communal du personnel qui est calculé sur celui de l'Etat mais qui n'applique pas toutes les conditions d'engagement de l'Etat. Notamment la modification systématique annuelle des salaires. Par contre, lors d'un engagement, un contrôle sur l'échelle salariale cantonale est fait selon la fonction, pour estimer le salaire possible. **M. Le Syndic** indique que l'expérience et la formation de la personne sont prises en compte pour définir le salaire. Il ajoute qu'au budget, dans les charges salariales, le salaire brut apparaît et aucune charge sociale n'est déduite. Cela est dû au programme informatique qui n'avait pas cette possibilité technique au moment de l'établissement du budget.

**M. F. de Andrea** rebondit en demandant si le programme informatique pour la gestion des salaires a changé avec la fusion. **M. Le Syndic** répond que ce n'est pas le cas, mais il a fallu créer un nouveau chapitre Rue 2.0 qui n'existe pas avant, et que deux des quatre communes ne travaillaient pas sur le même système informatique. Cette difficulté technique n'a pas permis de faire cette distinction au moment de l'établissement du budget. Toutefois, il assure qu'à la présentation des comptes, les charges sociales seront ventilées correctement.

#### **Chapitre 1 : Ordre et sécurité publics, Défense**

CHF 348'200.-- d'excédent de charges.

Ce chapitre comprend le contrôle des habitants, le service du feu, la protection civile et la défense militaire.

#### **Chapitre 2 : Formation**

Ce chapitre est le plus lourd de la Commune et présente un excédent de charges de CHF 4'105'700.--.

**M. Le Syndic** explique que si nous faisons une règle de trois par rapport au passé, il faut préciser que les coûts en lien avec le COGL ont augmenté de manière drastique, en lien avec la démographie grandissante, Epicentre, etc.. Aujourd'hui nous payons aussi les coûts de rénovation et de construction de COGL et d'Epicentre.

#### **Chapitre 3 - Culture, sport et loisirs**

CHF 151'000.-- d'excédent de charges. Les sociétés locales n'ont pas vu leur subvention augmentée.

#### **Chapitre 4 - Santé**

Excédent de charges de CHF 1'517'000.--. **M. Le Syndic** explique qu'une grande partie de l'augmentation est due au RSG avec l'effet de la construction du home de Siviriez et le programme de rénovation et réhabilitation de celui de Billens. Ce chapitre sera encore plus lourd à l'avenir.

#### **Chapitre 5 - Prévoyance sociale**

Excédent de charges de CHF 1'329'801.--. Il n'y a pas de commentaires particuliers.

#### **Chapitre 6 - Trafic et Télécommunications**

Ce chapitre contient essentiellement les routes et présente un excédent de charges de CHF 736'500.--.

#### **Chapitre 7 - Protection de l'Environnement et aménagement du territoire**

Ce chapitre contient principalement, les déchets, l'eau (EU, EP, EC). Il y a un excédent de charges de CHF 156'000.--. **M. Le Syndic** relève que les services ont bonne mine et l'excédent est plutôt dans la partie aménagement du territoire. Le budget a été fait de manière prudente pour ce chapitre. Pour être transparent, **M. Le Syndic** explique que ces chiffres comprennent une augmentation sensible du prix de l'eau. L'eau achetée cette année est déjà beaucoup plus chère. La marge de manoeuvre pour le conseil communal pour a été de déplacer le curseur vers le haut pour l'eau potable sur cet exercice, sur l'épuration pour l'exercice prochain. Le seul secteur où il semble que les tarifs pourront être maintenus.

**Mme N. Defferrard Crausaz** demande si le règlement de l'eau sera modifié et si oui quand. **M. Le Syndic** répond que cela est prévu pour la séance du 8 mai prochain, il y aura plusieurs règlements à approuver.

**M. X. Cuérel** demande s'il est prévu de gérer l'harmonisation des coûts car les communes sont alimentées en eau de différentes façons. est-ce que les coûts seront harmonisés ou non?

**M. Le Syndic** explique qu'il est prévu de valider les règlements avec effet rétroactif au 01.01.2025 pour les 4 communes, avec des coûts harmonisés en matière d'eau et d'épuration. Tous les villages auront donc un même tarif. L'approche avait été faite avec des exemples concrets en prenant des factures d'eau de différents propriétaires pour simuler différents cas, comme une zone agricole, un immeuble locatif ou une villa. Une simulation a été faite pour voir ce qu'implique une modification règlementaire et rester dans quelque chose qui est financièrement acceptable. Cela a permis de déterminer des prix. Le seul règlement qui ne sera pas uniformisé cette année sera celui des déchets.

**M. Le Syndic** ajoute que le coût de l'achat de l'eau varie dans la commune entre CHF 1.30 et CHF 2.30. Cela n'est pas négligeable.

**Mme N. Defferrard Crausaz** demande pourquoi il y a 3x la gestion des déchets dans le budget, gestion communale et 2x gestion intercommunale.

**M. Le Syndic** explique que le 7302 est un reliquat de l'ancienne commune qu'il faut abandonner. Nous travaillons avec le 7301 qui est relative aux déchetteries de la Commune de Rue (Promasens et Rue) et le 7303 qui concerne la déchetterie d'Oron pour les habitants d'Auboranges et Chapelle.

#### **Chapitre 8 - Economie publique**

Excédent de charges de CHF 74'900.--.

#### **Chapitre 9 : Finances et Impôts**

CHF 8'894'100.-- d'excédent de produits. Pour réaliser ce budget en partant d'une page blanche, les chiffres concernant les impôts ont été pris selon les données du Canton et adaptés à la Commune. Le montant de l'aide à la fusion de CHF 583'800.-- a été, comme indiqué en début de présentation, intégré dans ce chapitre.

Le déficit prévu pour l'exercice 2025 se monte à CHF 726'301.--

**M. F. de Andrea** explique que la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes est très claire concernant le subside du Canton et dit à l'art. 14 al. 4 "*L'aide financière est versée dans l'année qui suit l'entrée en vigueur de la fusion, dans les limites des moyens mis à disposition par la présente loi.*" Dès lors, il ne comprend pas pourquoi faire un tour de passe-passe par rapport à ce financement.

**M. Le Syndic** répond que le Conseil communal est plus victime que coupable et cela touche toutes les subventions de l'Etat qui sont versées aux Communes avec du retard. Il est conscient que ça serait une très bonne nouvelle d'obtenir le versement de cette subvention en début 2026. Le Conseil communal s'est aligné sur la proposition de la Commission financière qui a émit l'idée de l'ajouter au budget 2025. **M. Le Syndic** rappelle qu'il faut être attentif au fait d'avoir intégré cette aide à la fusion dans l'exercice 2025 est un peu mettre un sparadrap sur une jambe de bois. Le budget est mauvais et nous devons prendre des mesures concrètes, c'est une réalité.

Il rappelle aussi que la Commune d'Ursy a présenté un budget déficitaire de CHF 800'000 et il ne pense pas qu'ils ont inclus le montant d'aide à la fusion. Grolley-Ponthaux a également présenté un budget déficitaire d'env. 600'000.--. Il s'agit d'une tendance générale à approuver des budgets déficitaires et il est vrai que nous sommes peut-être très prudents en disant que ce n'est pas parce que nous avons fusionné que l'argent va tomber du ciel. C'est en bouclant l'exercice 2025 que nous saurons exactement où nous en sommes. Le Conseil Communal s'est aussi posé des questions concernant la masse salariale, mais ils ne peuvent pas changer le fusil d'épaule, car en préparant la fusion il a été dit à l'ensemble du

personnel "vous serez engagés par la nouvelle commune" et finalement leur dire en janvier que nous devons réduire de 2 postes l'effectif. Nous avons besoin de cette adaptation 2025 pour nous positionner et préparer le futur.

**M. Le Président** remercie **M. Le Syndic** pour toutes les explications et propose de donner la parole à la commission financière avant de poursuivre le débat.

### 3.2 Préavis de la Commission financière

**M. le Président** cède la parole à **M. C. Bays**, Président de la Commission financière pour la lecture du préavis de la Commission financière.

**M. C. Bays** fait lecture du préavis qui se termine par un préavis favorable. Ledit préavis est annexé au présent procès-verbal.

 3.1.1\_Préavis de la COMfin pour le budget de résultats 2025.pdf

### 3.3 Débats et vote

**M. Le Président** remercie la Commission financière pour son rapport et donne la parole à l'assemblée.

**M. F. De Andrea** partage son ressenti lors de la réception des documents. Il manquait le message expliquant les montants et cela a été complexe de comprendre et interpréter les chiffres. La loi le demande à ce que cela soit fourni en même temps que les budgets. Dès lors, il a été difficile de comprendre les chiffres à la suite de la fusion, sans explication. C'est un réel manque pour pouvoir y voir clair et prendre une position.

**Mme N. Defferrard Crausaz** partage l'avis de **M. de Andrea** et est assez mal à l'aise avec la recommandation de la commission financière. C'est la première fois qu'elle entend que nous pourrions imaginer ajouter un montant dans un budget alors que l'Etat ne versera pas le montant avant 2026. Cela est perturbant d'avoir des chiffres présentés qui ne sont pas les mêmes que ceux que le législatif a reçu puisque la modification n'a pas été transmise au membres. Elle s'est permise d'appeler le SCom et son contact a gentiment rigolé en indiquant que dans tous les cas le versement de l'aide ne sera pas réalisé cette année. Pour elle, cette écriture est en quelque sorte de la poudre aux yeux. Un prélèvement à la réserve de réévaluation du patrimoine administratif est déjà opéré, mais est-ce que nous utilisons la totalité? si c'est le cas, nous n'aurons plus rien l'an prochain et il sera nécessaire d'avoir un revenu extraordinaire de type "subvention à la fusion". Selon elle, il n'y a aucun effort et aucune mesure concrète sur la maîtrise des charges. Il est difficile d'aller devant le peuple avec cette décision. L'augmentation d'impôt nous pend au bout du nez. Comment alors calculer une augmentation d'impôts à partir de chiffres si aléatoires.

Pour terminer, **N. Defferrard Crausaz** propose de renvoyer au Conseil communal le budget pour qu'il commente ces chiffres et apporte un éclairage et une vision d'ici à l'année prochaine sur ces chiffres.

**M. C. Bays** souhaite compléter la pensée de la ComFin et explique que ce n'est pas de la poudre aux yeux. Un courrier dit qu'un montant précis sera versé en janvier 2026, cela est un actif transitoire en écriture comptable, soit un produit à recevoir. Selon lui cette aide doit être prise en compte sur l'exercice 2025.

**M. le Président** demande à **M. Le Syndic** s'il aimerait donner une réponse à la proposition de renvoi. Ce dernier demande ce que cela va changer d'attendre un mois de plus pour l'élaboration des budgets. Ils ne trouveront pas de miracle financier. Il demande si vraiment, le législatif pense qu'avec le temps passé et le travail effectué dans chaque dicastère, en 30 jours l'exécutif va trouver des recettes pour un million, ou licencier 8 personnes ou augmenter l'eau à 5.--? Pour obtenir un équilibre financier cela serait la seule option possible. **M. Le Syndic** estime qu'il faut avoir un minimum de confiance envers l'exécutif, ce budget n'est pas sorti du chapeau au hasard. Si quelqu'un parmi le législatif pense que les chiffres ont été tirés au sort pour remplir les lignes, ce n'est pas le cas. Il faut prendre le cumul des 4 communes et se mettre dans l'environnement de la nouvelle et là, il y a des informations importantes. Ce que nous maîtrisons moins bien, ce sont les conséquences de MCH2.

Concernant la réserve de réévaluation, elle est affectée 20 ou 25 ans, donc elle sera toujours là l'an prochain et elle devrait être en meilleure forme que cette année. La réserve est calculée selon les comptes 2024 qui ne sont pas encore bouclés à ce jour. Aujourd'hui, il est nécessaire de défendre et d'assumer politiquement qu'il a fallu vendre une fusion avec des taux d'imposition améliorés. Assumons ensembles et regardons les effets. Nous sommes, dans la Glâne, dans le trio de tête des communes les meilleures marché. Est-ce que cela est juste, nous ne le savons pas et nous le verrons que en bouclant les exercices 2025 et peut-être 2026. **M. Le Syndic** termine en disant qu'il n'est pas gentil de dire que c'est de la poudre aux yeux, ceci est plutôt considéré comme presque insultant mais en tout cas décevant. Il maintient que les chiffres présentés sont des chiffres sérieux et que dans le cas où le budget est renvoyé, ces mêmes chiffres seront à nouveau présentés. Il comprend qu'en tant qu'élu, chacun aimerait dire ce soir que le fusion nous amène un beau budget, mais ce n'est pas le cas.

**M. L. Bossi** complète en indiquant qu'en se mettant à la place du législatif, tout le monde s'est inquiété en voyant les chiffres. Il faut se poser la question de comment régulariser tout cela. Ce n'est pas en 3 mois que l'exécutif pourra amener un plan correctif. Nous pouvons prendre note de ce qui a été fait jusqu'à maintenant dans les communes. A la base, le CoPil était formé de quelques membres de l'exécutif et maintenant, ils sont 7 autour de la table et il n'est pas évident de trouver le cap. **M. L. Bossi** pense que si la partie comptable est si bien maîtrisée par le législatif, l'entreprise qui boucle une fois par an l'exercice, elle, prend du temps. Il est nécessaire de faire confiance jusqu'à la fin de l'année au Conseil communal pour regarder et corriger la fusion des chiffres des 4 communes. Si à ce moment-là les questions n'ont pas de réponses, il sera encore temps de les pointer du doigt. Le temps dédié à l'élaboration du budget était important et les chiffres présentés sont plus que corrects. **M. L. Bossi** rappelle qu'il y a eu une fusion de 4 communes, 4 environnements informatiques différents 20 personnes avec 20 mentalités différentes, tout ceci autour d'une seule table. Trois mois pour présenter un budget, qui, selon les propos tenus ce soir, ne tient pas la route. Il pense que cela est d'un grand culot de dire cela. Les personnes autour de la table ont fait leur possible pour essayer de mettre ensemble les choses. Il trouve dommage de commencer l'année dans ce sens. Par contre, **M. L. Bossi** est d'accord sur le fait qu'il faut trouver des solutions pour aller de l'avant avec de bonnes variantes. Laisser le temps au temps et faites confiance.

**M. C. Bays** souhaite ajouter que le réserve de réévaluation vient du passage de MCH1 à MCH2 et ce montant ne devrait pas être modifié d'année en année, ils seront dissous en 5ans, soit 2030. Chaque année, il y aura plus ou moins 500'000.--. Il rappelle que la commission financière, dans ses remarques, demande une planification financière pour savoir où nous allons. Une fois les comptes 2024 reçus, il sera possible de mieux savoir où l'on va dans le futur.

**Mme S. Bosson** dit que le budget est une chose et ce qui semble faire débat ce soir semble vraiment être l'intégration du montant de l'aide à la fusion dans l'exercice 2025. Est-ce qu'il est possible de se prononcer uniquement sur ce point-là?

**M. le Président** répond que si la volonté est de supprimer le montant de l'aide de l'exercice 2025, il est nécessaire de renvoyer le budget et que celui-ci soit à nouveau présenté dans un mois.

**M. J. Jaccoud** ajoute que le principe de la subvention du Canton est une certitude car elle connue, due et contractée. La réception de l'argent n'est pas le débat. En le mettant dans l'exercice 2025, cela donne une meilleure vue pour avancer et une réalité plus juste de cet exercice.

**M. X. Cuérel** ne veut pas argumenter le sujet de mettre le montant ou non en 2025. Ce qui trouble certaines personnes ce soir est sûrement de ne pas savoir ce qu'il va arriver avec les investissements. La fusion était promise sans augmentation d'impôts! En écoutant la ComFin, la 3ème solution est justement l'augmentation d'impôts. Pour terminer il constate que le travail fourni était important, il n'aurait pas aimé être à la place de l'exécutif. Il pense que les chiffres présentés sont tout à fait corrects.

**M. Le Président** aimerait à titre personnel, que l'exécutif rassure le législatif avec la planification financière. Est-ce possible d'avoir un délai pour la planification.

**M. Le Syndic** répond que les contacts ont été pris avec la fiduciaire actuelle de Rue pour l'élaboration de la planification financière. Ceci pourra débuter seulement une fois la consolidation du bilan des quatre communes, soit courant juin. Il a été dit à la ComFin qu'elle serait invitée lors de cette planification. Les visions doivent être partagées entre le législatif et l'exécutif, car des priorités doivent être mises sur certains projets. L'élaboration pourra prendre 3-4 mois pour être efficaces, crédibles et correctes. Il espère qu'en septembre ce travail pourra être présenté au législatif.

**Mme N. Defferrard Crausaz** maintient la demande de renvoi.

La parole n'étant plus demandée, **M. Le Président** demande aux membres présents de voter à main levée sur le renvoi du budget au Conseil communal

**Votants : 41 Majorité : 21 Abstention (s) : 3 Oui : 2 Non : 36**



Le renvoi **est refusé** à la majorité des voix.

Le renvoi étant refusé, **M. Le Président** demande aux membres de voter à main levée pour l'approbation du budget de résultats 2025, tel que présenté ce soir.

**Votants : 41 Majorité : 21 Abstention (s) : 2 Oui : 37 Non : 2**



Le budget de résultat est **accepté** à la majorité des voix.

### 3.4 Présentation du budget d'investissements

**M. le Président** donne la parole une nouvelle fois à **M. Le Syndic** pour la présentation du budget d'investissements.

Le budget des investissements ne comporte que les investissements votés par les assemblées des 4 communes dans les exercices 2023 et 2024. Il n'y a pas de nouveaux investissements. Il s'agit donc d'un report des investissements dans l'exercice commun. Il est présenté pour approbation tout en étant conscient que tous les montants ont déjà été votés et

que seuls les ordres de priorités pourraient être modifiés. Sur le principe, le budget d'investissement doit être accepté par le législatif de la nouvelle commune tel qu'il a été accepté par chacune des anciennes communes en ce qui les concerne.

### Chapitre Administration générale

les CHF 32'000.-- sont un report pour l'agrandissement du bien fonds 8142, soit l'AES à Promasens. Il s'agit de la dernière mesure liée à la protection incendie, soit la création de la sortie de secours à l'étage. Les travaux sont aujourd'hui terminés.

### Chapitre Trafic et télécommunications

Il s'agit du chapitre le plus dense puisqu'il touche toutes les routes notamment. Pour chaque chantier, il y a une ligne budgétaire.

**M. Le Syndic** explique que les premières lignes concernent la commune de Rue, avec la campagne des routes AF :

Route d'Arlens CHF 120'000.-- = travaux réalisés

Route de Chapelle CHF 105'000.-- = travaux en cours

Route des Echelettes CHF 50'000.-- = travaux terminés

En Favez CHF 134'000.-- = reporté en 2026, selon les subventions AF

En Printanna CHF 30'000.-- = normalement réalisé cette année.

Gros Pra - Fontanettes CHF 150'000.-- = campagne 2024 repoussée à 2026

Route du Charrotton CHF 1'300'000.-- = campagne 2024 repoussée à 2026

Eclairage public -secteur Rue, les travaux sont réalisés, il reste un solde de CHF 30'000.-- qui sera utilisé pour le secteur Promasens. A Auboranges, les travaux d'assainissement ont été réalisés, à Ecublens également et à Chapelle, il reste quelques points à faire. Dans l'ensemble, la Commune a répondu aux exigences cantonales en matière de l'énergie, par rapport à la réduction de la pollution lumineuse.

Mur Chapellenie -CHF 30'000.-- solde du crédit. le budget initial est tenu.

Pont Sous Roche - CHF 50'000.-- : Initié en 2023, travaux réalisés normalement en été 2025 pour autant que le débit du ruisseau le permette.

Concernant Auboranges :

Réfection Rte du Menhir / Route du Moulin : travaux en cours pour une demande de crédit de CHF 1'700'000.--. Cela devrait coûter un peu moins.

RC 1510 crédit complémentaire 120'000.--. Crédit en lien avec le Canton

A Chapelle :

Route des Chapelette CHF 428'000.-- = travaux terminés

Route des Indivis CHF 300'000.--

A Ecublens :

Route de Villangeaux CHF 1'100'000.-- = les travaux touchent à leurs fins.

Aménagement d'un chemin piétonnier - CHF 125'000.-- = procédure en cours pour le permis de construire. Les travaux débuteront certainement en 2026 car ils se font en coordination et en collaboration avec l'agrandissement du Garage Frédéric Vaucher.

Construction d'un Abri Bus Eschiens - CHF 40'000.-- = pas encore activé.

Véhicule voirie - CHF 60'000.-- = le véhicule devrait arriver d'ici quelques semaines.

**M. Le Syndic** ajoute que nous attendons quelques produits au niveau des investissements car des subventions des Améliorations Foncières sont à recevoir pour un montant attendu de CHF 1'458'306.85.

**M. F. de Andrea** demande s'il est normal de ne pas voir la route du Menhir ni la route de Villangeaux dans les campagnes subventions AF.

**M. Le Syndic** explique que pour la route de Villangeaux, il est probable que si un programme avait été fait il y a quelques années à Ecublens, elle en aurait certainement fait partie. Toutefois au vu de son état, elle a été refaite en urgence et ne fait alors pas partie du programme AF. Concernant la Route du Menhir à Auboranges, **M. Ch. Jaccoud, vice-syndic**, répond que ce n'est pas une route AF et aucune démarche n'avait été entreprise en ce sens. Le remaniement parcellaire ne l'a pas prise en compte également. Cette route est considéré comme une route de transit/de desserte et elle n'entre pas dans le cadre des AF.

**M. X. Cuérel**, à propos de l'abri Bus Eschiens, explique qu'il y avait eu une présentation de réfection d'abri bus et de trottoir pour un montant plus élevé. Est-ce que le trottoir a été abandonné? **M. Le Syndic** répond qu'il n'a pas toutes les réponses et ce qui a été transmis par la commission administrative est qu'il y a quelques mètres de trottoirs et l'abris bus pour Eschiens. Pour Ecublens, il n'y a pas de projet repris autre que le projet de chemin piétonnier. **M. X. Cuérel** explique qu'il y avait un montant d'env. CHF 60000.-- pour un trottoir qui allait du Chemin de la Villaire jusqu'à l'Abri PC ainsi qu'un trottoir sécuritaire pour les enfants qui attendent le bus scolaire de l'Abri PC. Est-ce que ça été abandonné ou juste

reporté? **M. Le Syndic** n'est pas au courant et des renseignements seront pris auprès de la commission administrative car il n'a pas l'information exacte.

**M. Le Président** ajoute, concernant le mur de la Chapellenie, que le vote avait été fait dans l'urgence au vue de la situation. Est-ce possible de rappeler les parts privés/communes. **M. Le Syndic** explique que la répartition des coûts est de 55% pour le privé et 45% pour la commune. Le crédit voté de CHF 180'000.-- par le législatif sera tenu. Le Service des Biens Culturels a octroyé un montant de CHF 12'000.-- pour un crédit qualitatif dans un secteur protégé. Un montant à bien plaisir de CHF 20'000.-- a été octroyé par l'assurance qui a résilié le contrat dans la foulée. Le privé recevra aussi des subsides de la part du SBC par exemple et par l'ECAB. **M. Le Syndic** indique qu'une demande a également été déposée auprès du Fonds Suisse en cas de catastrophe et nous devrions obtenir quelque chose. Les CHF 180'000.-- correspondent à la part communale uniquement.

**M. F. de Andrea** indique dit que le montant voté était de CHF 150'000 et non 180'000.--, il est donc utile d'être attentif dans le cas où les travaux s'élèvent à 180'000.-- qu'une demande de crédit supplémentaire soit faite auprès du législatif.

**M. Ch. Gast** demande si la Route du Menhir peut être qualifiée AF rétroactivement. **M. Le Syndic** répond que non car les Améliorations Foncières sont strictes et ils donnent le chèque uniquement lorsque les travaux n'ont pas été faits et qu'ils ont accepté le programme.

#### **Chapitre Protection de l'environnement et Aménagement du territoire :**

Réfection des EC/EU - traversée de Rue (revoir le titre dans le budget!) - solde de 80'000.-- du crédit d'étude.

Mise en séparatif du quartier Plein-Soleil - CHF 1'100'000.-- = travaux en cours

Réalisation d'un collecteur EU à la Rte des Indivis - CHF 350'000.-- = travaux en cours

Remplacement d'un collecteur EC à la Route de Chapelle - CHF 103'500.-- = travaux en cours

Protection contre les crues au Quartier des Melleys - CHF 100'000.-- = travaux terminés, une subvention sera obtenue de l'ECAB pour env. 50'000.--

Chauffage à distance - CHF 44'000.-- = reliquat de l'étude

#### **Chapitre Finances et Impôts :**

Rénovation Trieur : CHF 1'650'000.-- = reliquat en raison du retard pris avec le permis de construire qui n'est toujours pas délivré.

Maison de commune d'Ecublens : CHF 800'000.-- = projet initié par la commission administrative. Inauguration prévue en juin.

Le total des investissements tels qu'ils ont été repris des 4 communes représentent un montant de CHF 10'216'500.-- de charges contre CHF 1'524'306.85 de produits. Cela donne un excédent de charges à financer de CHF 8'692'193.15.

**M. Le Syndic** ajoute qu'au delà de comptes de résultats déficitaires, la Commune a un besoin d'investissement important et cela ne va pas aller en s'améliorant. Cela ne veut pas dire pour autant que c'est de la poudre aux yeux, mais il y aura certainement comme conséquence de devoir prioriser certains investissements au détriment de certains autres. Il sera peut-être nécessaire, au vue du réseau routier communal actuel, de définir une politique d'entretien des routes.

### **3.5 Préavis de la Commission financière**

**M. le Président** cède la parole à la commission financière pour la lecture du préavis.

**M. C Bays** donne lecture du préavis qui se termine par un préavis favorable à l'acceptation du budget d'investissement. Ledit préavis est annexé au présent procès-verbal.

 3.2.1\_Préavis de la COMfin pour le budget des investissements 2025.pdf

### **3.6 Débats et vote**

**M. Le Président** remercie la Commission financière pour son rapport et donne la parole à l'assemblée.

**Mme M. Senn**, pour la commission Durabilité et Energie, rappelle que ladite commission est compétente pour émettre un préavis sur les projets communaux soumis à approbation du Conseil Général et considère donc qu'elle peut se prononcer sur le budget d'investissement soumis au vote. La Commission constate qu'il est difficile de remettre ce budget en question, les investissements ayant déjà été acceptés. Toutefois, environ la moitié des investissements concernent des routes et cela questionne d'autant plus que les membres de la commission n'ont pas l'impression que les routes soient en si mauvais état. A l'avenir il faudra certainement faire des choix pour les investissements communaux et la réfection des routes ne pourra pas toujours représenter une telle somme. La Commission propose donc quelques pistes:

- étudier la possibilité de donner au personnel communal la compétence d'entretenir nos routes afin d'en assurer une plus longue durée de vie

- de tenir de la mobilité dite douce lorsque les travaux sont entrepris
- favoriser la mobilité douce, piétonne et cyclable, moins dommageable pour nos routes que de lourds véhicules
- poursuivre le développement de lignes de transports en commun pour freiner l'accroissement du nombre de véhicules
- passer certaines routes en "riverains autorisés" afin d'y limiter le trafic.

La parole n'étant plus demandée, **M. Le Président** demande aux membres présents de voter pour l'approbation du budget d'investissement 2025.

**Votants : 41 Majorité : 21 Abstention (s) : 0 Oui : 41 Non : 0**



Le budget d'investissement est **accepté** à la l'unanimité des voix.

## 4 Désignation de l'organe de révision pour les années 2025-2026-2027

### 4.1 Présentation des offres

**M. le Président** informe qu'un nouvel organe de révision doit être désigné pour les 3 prochaines années, soit 2025-2026-2027.

Des offres ont été demandées à la Fiduciaire Butty SA à Ursy pour un montant de CHF 7500.-- et à Hervest SA à Châtel-St-Denis pour le montant de CHF 5500.-- HT. Les offres étaient jointes à la convocation.

### 4.2 Proposition de la Commission financière

**M. le Président** passe la parole à Commission financière pour la lecture de la proposition.

Au nom de la Commission financière, **M. C. Bays** recommande d'attribuer le mandat à la Fiduciaire Hervest à Châtel-St-Denis. Cet organe était déjà l'organe de révision d'Ecublens et Auboranges avant fusion.

 4.2\_Proposition de la COMfin pour l'organe de révision.pdf

### 4.3 Débats et vote

**M. Le Président** passe la parole à l'assemblée pour toutes questions ou remarques.

**M. Le Syndic** complète brièvement en indiquant qu'ils ont été plus sensibles sur l'offre de la Fiduciaire Butty SA car l'un des directeurs est citoyen de la Commune et que ces dernières années, les communes n'ont pas beaucoup travaillé avec cette entreprise.

La parole n'étant plus demandée, **M. Le Président** demande aux membres de lever la main pour valider l'offre de la Fiduciaire Butty SA à Ursy.

**Votants : 41 Majorité : 21 Abstention (s) : 2 Oui : 23 Non : 16**



Au vue du résultat la **Fiduciaire Butty SA obtient le mandat** pour les années 2025-2026-2027.

## 5 Approbation du règlement des Finances communales

### 5.1 Présentation du règlement

**M. Le Président** poursuit avec la présentation du règlement des finances et cède le micro une nouvelle fois à **M. Le Syndic** pour les explications.

**M. Le Syndic** explique que les informations seront brèves car chaque commune possédait un règlement des finances et tous les éléments ont été mis à disposition des élus.

Seul un élément présente un changement important, il s'agit de la notion de référendum facultatif qui est lié au Conseil général et qui était inexistant avec les assemblées communales.

 5\_Message au CG pour le règlement des finances communales.docx

### 5.2 Préavis de la Commission financière

**M. Le Président** remercie pour toutes les explications et donne la parole à la commission financière pour la lecture du préavis.

### 5.3 Débats et vote

**M. Le Président** remercie la Commission financière pour son rapport et donne la parole à l'assemblée.

**M. S. Chevalley** souhaite, au nom du groupe AViCa, émettre un amendement pour modifier l'article 10 du RFin et demande d'abaisser le seuil de référendum facultatif à CHF 500'000.-- au lieu du seuil fixé à CHF 1'000'000.-- dans le règlement. Le texte de l'art. 10 serait alors "Le référendum peut être demandé contre une dépense nouvelle votée par le Conseil général, supérieure à CHF 500'000.--".

**Mme N. Defferrard Crausaz** soumet un contre amendement également pour l'article 10 du règlement présenté en demandant que le texte soit "Toute nouvelle dépense approuvée par le Conseil général peut faire l'objet d'une demande de referendum." et poursuit en ces termes :

*"En écho à l'appel de notre Doyenne, Mme Jacqueline Piguët, à qui va toute mon admiration pour la manière dont elle a introduit notre dernière séance, l'amendement que je vous propose se fonde sur des valeurs qui me sont chères :*

*1) La transparence des débats et leur publicité, grâce à la publication systématique dans la FO, au pilier public ou sur le site Internet communal, de nos décisions ayant une implication financière.*

*2) La garantie de l'adhésion populaire à nos décisions. Nous sommes des représentants du peuple, c'est-à-dire des intermédiaires. Ma petite expérience politique m'a souvent démontré que les élus représentent au mieux ou le mieux...eux-mêmes. Et je ne m'exclus pas. J'en appelle donc à votre humilité, car nous sommes toutes et tous faillibles. Or, si nous devons attendre d'autoriser une dépense de 1 million de francs pour le reconnaître, la démocratie soit le pouvoir du peuple, en sera fortement compromise. L'instrument référendaire doit être accessible ! c'est un droit fondamental qui garantit un fonctionnement démocratique de nos institutions.*

*3) L'ouverture au dialogue nous permettra cas échéant de définir ensemble, avec la population, ce qu'est le bien commun. N'est-ce pas ce que nous voulons une population intéressée à ce qui se passe autour d'elle, chez elle ?*

*Ce soir, je vous demande de laisser de côté votre peur ou vos a priori et d'avancer avec confiance sur cette question, hautement philosophique.*

*Le recours au referendum reste rare. La procédure qui mène à son aboutissement est exigeante : il faut recueillir, en l'espace de 30 jours, les signatures de 10% des électeurs inscrits au registre électoral d'une commune. Vous en conviendrez nous sommes loin des « menées » qui peuvent être fomentées par un petit groupe d'insatisfaits. À Rue, il faudra recueillir au moins 191 signatures. Ensuite, enfin si toute la procédure est validée, le peuple tranche.*

*Entre nous, cet instrument est la plupart du temps utilisé par un groupe minoritaire déçu par la décision d'une majorité et veut faire valoir son droit à se faire entendre. Nous pouvons toutes et tous un jour ou l'autre sur tel ou tel sujet se retrouver dans cette minorité.*

*Chères et chers collègues, ne scions pas la branche, démocratique, sur laquelle nous siégeons. Je vous invite à soutenir mon amendement et vous remercie de votre attention"*

**M. le Président** donne la parole au Conseil communal si un membre souhaite faire un commentaire par rapport aux amendements. **M. Le Syndic** répond que le règlement est adaptable aux demandes émises. Il faut juste manipuler les choses avec un certain doigté car l'art. 52 de loi sur les Communes dit "Les décisions du conseil général concernant: a) une dépense nouvelle dépassant le montant référendaire déterminé conformément à la loi sur les finances communales ou une garantie pouvant entraîner une telle dépense;...

*sont soumises au referendum lorsque le dixième des citoyens actifs de la commune en font la demande écrite. Le seuil du dixième peut être abaissé par un règlement de portée générale." est-ce que le montant dans le cas présent serait 1.-- ou toute nouvelle dépense, à voir. Quand c'est nécessaire et cela c'est déjà démontré, la population est sortie pour se prononcer et l'a à chaque fois remportée. Quand le peuple veut, il s'en donne les moyens. Maintenant de là à mettre la barre à l'ensemble des dépenses, cela est peut-être réducteur pour les membres du législatif. Il ne faut pas oublier que les élus du législatif sont des représentants du peuple et peuvent, sur une certaine limite, assumer le droit de prendre des décisions et de les défendre.*

**M. F. de Andrea** souhaite présenter un comparatif qu'il a établi par rapport aux différentes communes ayant un législatif tel que le nôtre, avec les seuils donnés pour les référendums facultatifs. Si nous prenons Fribourg, son budget représente 300mios et le seuil est fixé à 10mio, soit 3.33% du budget. Sivririez présente un budget de 13mios, un seuil référendaire à 50'000.--. Romont, 30mios de budget seuil à 1 mio, 3.33%... Rue 12mios de budget, seuil à 1mio, 8.33% du budget. Avec l'amendement d'AViCa, le taux serait de 4.17% et avec l'amendement de N. Defferrard Crausaz nous serions à 0.42%.

Depuis 2001 que le Conseil général existe, le seuil référendaire a été instauré en 2020 et depuis seuls 3 référendums ont été déposés.

**M. Le Président** demande au Conseil communal s'il souhaite se rallier à l'un ou l'autre amendement ou s'il souhaite garder leur règlement tel quel. Après quelques minutes de réflexion, **M. Le Syndic** prend la parole et indique que le Conseil communal s'aligne à l'amendement du groupe AViCa, soit abaisser la limite à CHF 500'000.-- qui d'après le comparatif présenté serait une bonne moyenne.

La parole n'étant plus demandée, **M. Le Président** demande aux membres présents de voter à main levée la proposition d'amendement modifiant le texte de l'art. 10 "Le référendum peut être demandé contre une dépense nouvelle votée par le Conseil général, supérieure à CHF 500'000.--".

Votants : 41 Majorité : 21 Abstention (s) : 2 Oui : 30 Non : 9



L'amendement n° 1 déposé par le groupe AViCa est **accepté** à la majorité des voix.

L'amendement étant accepté, **M. Le Président** demande aux membres présents de voter à main levée le règlement des finances avec la modification de l'art. 10.

Votants : 41 Majorité : 21 Abstention (s) : 0 Oui : 40 Non : 1



Le règlement des finances communale est **accepté** à la majorité des voix.

## 6 Approbation du règlement sur la détention et l'imposition des chiens

### 6.1 Présentation du règlement

**M. Le Président** poursuit en donnant la parole à **M. Le Syndic** pour la présentation du règlement sur la détention et l'imposition des chiens.

**M. Le Syndic** n'est pas spécialiste des chiens, mais qui dit chien dit taxe.

Premièrement, il adresse, au nom du Conseil communal, ses plus plates excuses car tous les propriétaires de chiens ont reçu la facture de la taxe avec le nouveau tarif de CHF 75.--. Cela n'était pas une mauvaise intention ni une malhonnêteté. En fin d'année passée, le service des finances de l'Etat a demandé quel était le tarif de la taxe 2025, et le montant de CHF 75.-- a été donné car c'est celui qui allait être présenté. Le Conseil communal ne se doutait pas que la facture serait envoyée si tôt. Cela n'était pas pour mettre la pression ou quoi que ce soit, il s'agit d'une maladresse administrative.

**M. Le Syndic** poursuit en indiquant que le règlement sur les chiens ne règle pas le problème des chiens et le problème des chiens n'est pas toujours au même bout de la laisse. Nous avons 4 règlements différents avant la fusion, de par les tarifs et de par les zones où les chiens doivent être tenus en laisse. Une révision a été faite dans les lignes générales. Le consensus pour la taxe a été de prendre une moyenne entre ce qui se pratiquait déjà, ainsi le montant de CHF 75.--/chien a été fixé. Il faut préciser que légalement, il ne sera pas possible de déposer des amendements à outrance pour ce règlement, car la marge de manœuvre communale est très mince. Le règlement type a été pris en modèle et ce qui était adaptable a été adapté.

### 6.2 Préavis de la Commission financière

**M. Le Président** remercie **M. Le Syndic** pour les explications et donne la parole à la commission financière pour la lecture du préavis.

La ComFin recommande d'accepter le règlement sur la détention et l'imposition des chiens.

 6.2\_Préavis de la COMfin pour le règl sur les chiens.pdf

### 6.3 Débats et vote

**M. Le Président** remercie la Commission financière pour son rapport et donne la parole à l'assemblée.

**Mme E. Vaucher**, au nom du groupe Entente, rappelle que lorsque la taxe a été mise en place à Rue, il avait été suggéré de poser des Robidogs supplémentaires sur le territoire communal. La suggestion du groupe est que l'emplacement des réceptacles à déjections canines soient revues avec le regard des détenteurs de chiens.

**M. Le Syndic** comprend que c'est un sujet délicat, car il y a beaucoup de possibilité et généralement nous voyons que celle qui nous concerne comme la meilleure. Les endroits dans la Commune où les gens promènent leurs chiens sont plus ou moins connus et c'est à ces endroits là que les Robidogs sont posés. Toutefois, l'exécutif n'a pas la science exacte et il reste ouvert à toute proposition claire et préparée. Il est vrai que lors de la mise en place de la taxe à Rue, qu'une partie de cette taxe soit dédiée au développement des Robidogs. Il rappelle qu'il y a différentes méthodes d'utilisation de ce type de poubelle, certains détenteurs de chiens les utilisent comme compacteur à déchet en s'y rendant quand le

stock à la maison dépasse un certain poids et cela à poser quelques problèmes. Et pour rappel, les robidogs ne sont pas faits pour accueillir les litières à chats.

La parole n'étant plus demandée, **M. Le Président** demande aux membres présents de voter à main levée.

**Votants : 41 Majorité : 21 Abstention (s) : 0 Oui : 41 Non : 0**



Le règlement sur la détention et l'imposition des chiens est **accepté à l'unanimité**.

## 7 Construction d'un bâtiment scolaire à Promasens

### 7.1 Présentation de l'organigramme de conduite du projet

**M. le Président** cède la parole à **M. Ch. Jaccoud**, vice-syndic en charges des Ecoles, pour les explications et la lecture du message.

**M. Ch. Jaccoud** explique qu'un projet est initié depuis plusieurs années. Le Conseil communal a décidé, avec la fusion, de mettre sur pied un CoPil sous la compétence de l'organe exécutif. L'organigramme est présenté et il est proposé d'ajouter 6 élus du Conseil général pour soutenir le Conseil communal. Des représentants métiers seront appelés sporadiquement pour soutenir le CoPil qui sera mis en place.

**M. le Président** demande si l'assemblée a des questions sur cette organisation ou des remarques avant de passer à la nomination des membres.

**Mme N. Defferrard Crausaz** demande si les représentants externes touchent des honoraires et comment se passe le financement. **Ch. Jaccoud** répond par l'affirmative, il y a des honoraires perçus par les représentants, comme par exemple l'architecte qui accompagne le projet depuis 4 ans déjà. Les représentants métiers sont également défrayés, cela est prévu au budget.

**M. D. Menoud** demande où en est le projet et s'il est possible d'avoir un petit résumé de ce qui a été fait jusqu'à maintenant. **M. Ch. Jaccoud** explique que nous ne pouvons pas tout dire ce soir. Toutefois durant les 4-5 dernières années, il y a eu une étude démographique, une étude sur différents sites à choix et finalement un site a été retenu par les 4 communes (*ndlr - après le garage Vaucher à Promasens, à gauche en sortant du village*). La grosseur du bâtiment est normée par le Canton. Des recherches et réflexions sur l'exploitation des bâtiments actuels ont été faites pour savoir que faire des bâtiments qui ne seront plus utilisés dans le cadre d'un bâtiment centralisé. Des propriétaires de terrains ont aussi été approchés. Aujourd'hui nous avons une contre offre pour l'acquisition du terrain.

**M. M. Senn** pense qu'il pourrait être intéressant d'avoir l'avis des enfants qui vont à l'école sur comment il verrait l'école et cela serait intéressant de ne pas les oublier.

**M. P.-A. Deillon**, dans le cadre du groupe Entente, explique qu'ils ont eu la sensibilité de se dire que le corps enseignant, la directrice de l'établissement devrait être représentée dans le CoPil. Comment l'exécutif voit la chose, car les idées des commissions, ou nos visions d'anciens élèves ou encore la façon d'éduquer/former nos jeunes n'est peut-être plus d'actualité.

**M. Ch. Jaccoud** répond que ces dernières années, le corps enseignant était représenté au sein du groupe de travail et les besoins ont pu être définis avec eux. Aujourd'hui, il est nécessaire d'avancer sur les points financiers, politiques et stratégiques de la Commune. Dans ce cadre-là, le corps enseignant ne peut pas intervenir. Par la suite au niveau de l'équipement des salles, de la grandeur des classes, etc. le corps enseignant était présent et a pu faire part des besoins.

**M. le Syndic**, en réponse à la demande liée aux honoraires, indique que le budget prévoit les jetons du CoPil CHF 7'200.--, uniquement pour les personnes hors conseil communal; puis honoraires des spécialistes pour CHF 15'000.--.

**M. Ch. Gast** souhaite que le Conseil communal soit attentif aux belles paroles des architectes, etc. car ils commettent aussi des erreurs et cela fait mal aux yeux quand nous savons que ce sont nos impôts qui ont été utilisés.

### 7.2 Nomination des représentants du Conseil général au comité de pilotage (CoPil)

La parole n'étant plus demandée, M. Le Président passe à la nomination des membres et demande aux personnes citées de se lever.

Se proposent à rejoindre le CoPil :

Groupe Entente : **Pierre-Alain Deillon**

Groupe AViCa : **Daniel Crausaz**

Groupe Horizon Jeunes : **Damien Menoud**

Commission financière : **Jean-Louis Dubler**

Il n'y a pas d'autre personne qui se porte candidate. Par applaudissements, les personnes sont nommées par les membres présents ce soir.

## 8 Nomination d'un membre du Conseil général au Conseil de la Fondation Patrimoine Ville de Rue

### 8.1 Présentation et vote

Pour ce point, **M. le Président** transmet une nouvelle fois le micro à **M. Le Syndic** qui rappelle que la Fondation Patrimoine Ville de Rue a pour objectif de promouvoir tout ce qui concerne le développement culturel et urbanistique (protection du Patrimoine) de la Commune et peut intervenir dans plusieurs projets, de type rénovation ou création. Le dernier plus connu est la création du Circuit Secret qui a été porté à 100% par la Fondation. A la présentation des comptes, il sera présenté ce qui a été fait par la Fondation. Initialement, elle a été soutenue par la Commune et souhaite aujourd'hui voler de ses propres ailes.

Le Conseil de Fondation s'occupe de l'exploitation du Circuit secret. L'an dernier il y a eu plus de 4'000 visite du Circuit Secret et cette année l'objectif est de plus de 6'000 visiteurs. La mise en valeur de la Maison Rose (maison à côté du Château) est le projet actuel de la Fondation. Cette villa a fait l'objet d'un transfert de propriété pour 100ans à la Fondation Patrimoine Ville de Rue.

M. le Syndic donne encore la composition du Conseil de Fondation :

M. Jean-Paul Crotti, architecte, Président

M. Jean-Blaise Gardiol, architecte du bâti

M. Pascal Traber, propriétaire du Château

M. Ralph Baerli, ingénieur

Joseph Aeby, représentant du Conseil communal

Mme Chantal Bosson, représentante du législatif, doit céder sa place à la suite de sa nomination au poste de secrétaire communale de Rue.

Pour intégrer le Conseil de Fondation, il faut avoir un certain intérêt pour tout ce qui patrimonial, culturel et s'intéresser aux vieilles choses. Comme tous les membres du Conseil de Fondation sont de première jeunesse, ils siègent généralement l'après-midi ou fin de journée.

M. Le Président remercie pour ses informations et indique qu'à ce jour, seul **M. Franco de Andrea - groupe AViCa** s'est annoncé intéressé. Il n'y a pas d'autre personne qui se propose et **M. F. de Andrea** est nommé par applaudissements.

## 9 Divers

### 9.1 Informations relatives au fonctionnement de la Commission AES

**M. Le Président** poursuit l'ordre du jour et la parole est donné à **M. Christophe Jaccoud, vice-syndic**.

Il explique que jusqu'à maintenant la Commission AES était une commission du législatif et que désormais elle deviendra commission de l'exécutif pour être plus rapide dans la prise de décision et d'action. Ce soir, il s'agit juste d'une information. Les personnes qui sont aujourd'hui membres de la commission AES continuent leurs mandats jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours. De plus amples informations seront transmises lors de la séance du 27.05.2025 avec l'approbation des règlements scolaire et de l'AES.

La future composition serait : 1 représentant du Conseil Communal, au moins 1 représentant du Conseil Général et au moins 1 citoyen actif, puis la responsable AES et la responsable de la Maternelle avec voix consultative.

**Mme P. Chenevard** demande, par rapport à l'école maternelle, la possibilité de bénéficier de l'école maternelle d'Ursy et ainsi économiser un peu sur le budget. Toutefois au vue de l'annonce diffusée sur Illiwap aujourd'hui, la question ne semble plus pouvoir se poser.

**M. Ch. Jaccoud** explique que la personne responsable de la maternelle de Rue a annoncé prendre sa retraite cette année. La Commune d'Ursy a approché le Conseil de Rue pour discuter de fusionner les écoles maternelles. Après un sondage auprès de la population concernée, 63 enfants étaient préinscrits. Cela représentait 10 enfants tous les matins. Le Conseil a alors décidé de maintenir son école maternelle pour améliorer les services dans la Commune. Il faut savoir que certaines plages horaires d'Ursy étaient déjà complètes. La décision de maintenir l'école maternelle de Rue a été prise ce mardi.

## 9.2 Informations relatives à la Commission "Réaffectation du local du feu Promasens"

**M. le Président** donne la parole à **M. S. Chevalley**, président de la Commission.

Le but de la commission est de savoir que faire de cet ancien local du feu à Promasens. La volonté est, aujourd'hui d'essayer d'implanter un commerce avec des produits du terroir. Des contacts sont en cours avec l'entreprise Fresh Cube. La commission reviendra ultérieurement avec plus d'informations une fois que les discussions seront plus avancées.

## 9.3 Informations relatives à la constitution d'une commission Senior+

Pour terminer les divers annoncés, **M. le Président** transmet la parole à **Mme Piccand Antoinette**, Conseillère communale en charge du dicastère.

Cette dernière explique que dans le cadre de la nouvelle loi Senior+ entrée en vigueur le 01.07.2016. Nous avons 5 ans pour faire le nécessaire, mais cela n'a pas été fait par la plupart des communes en raison du COVID. Au niveau du District de la Glâne, les communes se sont constituées en association dans le cadre du Réseau Santé de la Glâne et cette mission a été déléguée à Pro Senectute "Glâne" qui a élaboré un projet. Cela a un peu de mal à démarrer.

Les seniors ont été invités à se réunir et expliquer ce que nous pouvions faire. Une personne de Rue était intéressée à s'investir pour intégrer cette commission et les 5-6 autres personnes de Siviriez.

La Commune a alors décidé de faire quelque chose pour nous-même sans pour autant faire un doublon avec le groupement de Pro Senectute. Cette commission ne s'appelle plus "Senior+" mais "Bien vieillir en Glâne".

Certaines choses ont déjà été mises sur pied comme des repas dans quelques restaurants du District et où le repas servi coûte CHF 20.--. **Mme A. Piccand** explique qu'il est surtout nécessaire d'avoir des bénévoles pour les transports, car certains ne peuvent se déplacer ou n'osent pas conduire à travers tout le district. La Commune de Rue aimerait faire quelque chose pour les seniors de la Commune et il y a sûrement pas mal de possibilité. Il serait bien d'avoir 3 personnes du Conseil général intéressées à mettre des choses sur pied, pour former cette commission. Il y a déjà des activités à la Crêperie qui se font toutes les semaines et il est sûrement possible de discuter et de faire des après-midis récréatifs. Le but de Senior+ n'est pas uniquement la sociabilisation des aînés, mais aussi de maintenir le plus longtemps possible les personnes à domicile, pour éviter des placements au home. Aujourd'hui, il y a env. 240 places dans les EMS, en 2040 il est projeté d'avoir 400 places au total, soit l'équivalent de 2 homes supplémentaires.

**M. X. Cuérel** demande à partir de quand on est senior? est-ce possible de leur proposer de participer à la vie sociale et valoriser le senior pour qu'il reste actif en l'intégrant à rencontrer d'autres aînés et les aider, car certains seniors sont encore très actifs. **Mme A. Piccand** répond que c'est justement le but de ce groupement et trouver des seniors prêts à en aider d'autres. La loi va dans ce sens en disant qu'il est nécessaire de valoriser le senior pour qu'il reste actif.

**Mme M. Senn**, pour le groupe Entente, explique que le but de cette commission et le rôle du législatif là-dedans n'étaient pas clair. Peut-être qu'une collaboration avec la Société de Développement serait intéressante car elle a un rôle plus pratique que le Conseil Général. Le besoin des seniors est toutefois bien compris. **M. le Syndic** ajoute que la loi est claire et du moment qu'elle dit "la Commune doit", c'est au même titre que si elle dit "vous devez avoir un AES" par exemple. Partant de ce principe, l'organe de surveillance devient l'organe politique et nous ne pouvons pas déléguer cela. C'est une obligation légale. ce qu'il faut bien comprendre, c'est que le concept Senior+ à l'échelle du Canton fonctionne comme une fusée à 3 étages. Le Canton a des responsabilités et les mets en place; les régions ont des responsabilités (infrastructures lourdes = EMS, soins à domicile...) via une organisation supra communale; puis l'étage des communes focalisé sur les rencontres intergénérationnelles et l'écoute. Cela fait que les personnes retraitées puissent être actives localement et garder des liens sociaux intergénérationnels. Si la Commune propose à ses seniors d'aller le mardi après-midi au Châtelard pour une activité avec les enfants, cela ne fonctionnera pas car les gens ne se délocalisent pas pour la plupart. Ce que les seniors souhaitent, c'est de rester actifs dans la vie locale et apporter sa contribution à la vie sociale et locale. Il y a tout un tas de mesures concrètes que nous pouvons prendre, mais pour cela, il est nécessaire d'avoir des personnes qui s'engagent et prennent des responsabilités pour mettre en place des activités comme le déjeuner intergénérationnel de l'AES. A la question, pourrions-nous bâtir des appartements adaptés aux seniors en difficultés ou à mobilité réduite, la réponse est clairement non puisque cela n'est pas notre mission et en plus nous n'avons pas de terrain en zone. **M. le Syndic** ajoute que pour être efficace il faut bien comprendre ces trois étapes et nous focaliser sur nos aînés à notre échelle. Les besoins de la population rurale ne sont pas les mêmes qu'en ville. Les besoins de Bulle ou Fribourg ne sont pas les mêmes qu'à Rue.

**M. Le Président** remercie les intervenants pour les explications et ajoute qu'il sera nécessaire de bien définir les rôles. Car le législatif reste le législatif, ce n'est pas au législateur d'aller animer une activité avec les aînés.

## 10 Clôture de séance

**M. Le Président** prend la parole pour informer que le Conseil communal et le Bureau du Conseil général s'est dit que c'était une bonne idée de réviser le règlement du Conseil général. Le bureau voulait s'atteler à cette tâche, et en réfléchissant, se demande s'il ne serait pas plus intéressant d'avoir un groupe élargi ou une création de commission pour cette mise à jour. Il demande à toutes et tous d'y réfléchir pour la prochaine fois. Le travail a déjà été prémâché avec la révision de ce début 2025.

**Mme N. Defferrard Crausaz** explique que la loi sur les communes est en cours de révision, et il y a des gros impacts sur le règlement des Conseils généraux et cela est imminent. Elle suggère de peut-être attendre un peu avant de se lancer dans une révision. **M. le Président** en prend note et la remercie de cette intervention.

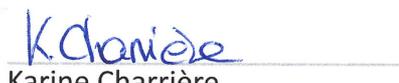
**M. Loris Bossi** a informé que des photos seraient prises lors de la prochaine séance, pour la mise à jour du site internet.

**M. X. Cuérel** souhaite informer qu'avec les travaux à la gare d'Ecublens, car il y a beaucoup de déprédations sur le trajets des bus, en bordure de routes. Il souhaite attirer l'attention du Conseil communal pour surveiller et suivre la remise en état après les travaux, des routes ont été creusées.

M. le Président demande encore à chacune et chacun d'agender les prochaines séances des 8.05.2025 et 27.05.2025

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** lève la séance à **22h45** et invite les personnes présentes à participer à l'apéritif dinatoire préparé par Fabi Event, avec le vin de la Commune, le public y est cordialement invité également. Au nom du Bureau, il souhaite à toutes et tous une excellente soirée et un bon retour dans leur foyer.

  
Arnaud Boschung  
Président du Conseil général

  
Karine Charrière  
Secrétaire du Conseil général



CONSEIL GÉNÉRAL  
DE RUE

## PREAVIS DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Conseil général du :	10 avril 2025
Ordre du jour n° :	3.1.1
Énoncé :	<b>Budget 2025 – budget de résultats</b>
Annexe (s) :	Budget de résultat 2025

### 1. Introduction

En date du 24 mars 2025, la Commission financière a rencontré M. Joseph Aeby, syndic, ainsi qu'une délégation du Conseil communal pour traiter le budget 2025.

La Commission s'est ensuite réunie le 3 avril 2025 afin d'analyser les documents et préparer l'établissement du présent rapport.

En préambule, nous tenons à remercier M. Joseph Aeby, syndic et responsable des finances, ainsi que toutes les personnes ayant contribué à l'élaboration du budget présenté ce soir.

Pour rappel, les attributions de la Commission financière consistent à donner au Conseil général un préavis uniquement sous l'angle de l'engagement financier (art. 97 al. 2 de la Loi sur les communes - LCo).

### 2. Description du projet

Le budget de fonctionnement 2025 présente **un excédent de charges de CHF 1'313'101.-**, après prélèvement de CHF 546'300.- sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif. Sans ce prélèvement exceptionnel, le déficit aurait été encore plus élevé.

Ce budget s'inscrit dans un contexte transitoire : la commune, récemment fusionnée, ne dispose pas encore de comptes consolidés de référence. Les prévisions restent donc fragiles et devront être affinées au fil des exercices.

Le budget est établi avec un coefficient d'impôts fixé à 77 (personnes physique) et une contribution immobilière de 1.5 %.

**La marge d'autofinancement est négative de CHF 1.2 million**, ce qui est particulièrement préoccupant.

Pour rappel, cette marge correspond à la capacité de la commune à financer ses investissements avec ses ressources propres, c'est-à-dire l'excédent de recettes sur les charges de fonctionnement (hors amortissements et provisions). Une marge négative signifie que la commune devra **recourir à l'endettement pour financer ses investissements**. Dans le cas présent, **le budget de fonctionnement lui-même devra être équilibré par l'emprunt**, ce qui constitue une situation financière fragile.

La commission relève par ailleurs **CHF 800'000.- de charges supplémentaires** par rapport aux comptes consolidés 2023, notamment :

- **CHF 400'000.-** pour le **Cycle d'Orientation de la Glâne** (total 2025 : CHF 1,7 million)
- **CHF 400'000.-** pour les charges liées à la **santé publique** (EMS, soins à domicile, hôpitaux)

Ces hausses décidées au niveau cantonal pèsent lourdement sur les finances de la commune.

**La commission tient à rappeler que l'objectif doit rester l'équilibre budgétaire**, afin de ne pas **préteriter les générations futures**, qui pourraient se retrouver avec **une**





**CONSEIL GÉNÉRAL  
DE RUE**

## **PREAVIS DE LA COMMISSION FINANCIÈRE**

Conseil général du :	10 avril 2025
Ordre du jour n° :	3.2.1
Énoncé :	<b>Budget 2025 – budget d'investissements</b>
Annexe (s) :	Budget des investissements 2025

### **1. Introduction**

En date du 24 mars 2025, la commission financière a rencontré M. Joseph Aeby, syndic, ainsi qu'une délégation du Conseil communal, pour examiner le budget des investissements de l'année 2025.

La commission s'est ensuite réunie le 3 avril 2025 pour analyser en détail les documents transmis et préparer l'établissement du présent rapport.

### **2. Description du projet**

Le budget d'investissements 2025 prévoit un montant net de CHF 8'692'193.–.

Il reprend les programmes d'investissements des quatre anciennes communes tels qu'ils ont été votés par les législatifs communaux ou la commission administratives d'Ecublens en 2023 et 2024. Aucun autre investissement n'est proposé pour l'année 2025

Les postes les plus importants sont :

- Les réfections et aménagements routiers, pour un total d'environ CHF 4,5 millions
- La transformation et rénovation du bâtiment du Trieur, pour CHF 1,65 million
- La transformation de l'ancienne école d'Ecublens en maison de commune, pour CHF 800'000
- La mise en séparatif du quartier Plein-Soleil à Chapelle, pour CHF 1,1 million

### **3. Recommandation de la commission**

La commission recommande d'accepter le budget d'investissements 2025 tel que présenté par le Conseil communal.

### **4. Autres préavis**

néant

### **5. Remarques complémentaires**

La commission propose que le bâtiment de l'administration communale (ancienne école d'Ecublens) soit inscrit au patrimoine administratif de la commune, et non au patrimoine financier.



**CONSEIL GÉNÉRAL  
DE RUE**

## MESSAGE DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Conseil général du :	10 avril 2025
Ordre du jour n° :	4.2.
Énoncé :	<b>Désignation de l'organe de révision pour les exercices 2025-2026-2027</b>
Annexe (s) :	2 offres des fiduciaires

### 1. Introduction

Deux fiduciaires ont été contactées afin de soumettre une offre pour le mandat de révision des comptes de la commune pour les exercices 2025 à 2027. Chacune a remis une proposition répondant aux exigences du mandat.

### 2. Description du projet

Le mandat porte sur la révision des comptes annuels de la commune, conformément aux articles 57 à 63 de la loi sur les finances communales (LFCo) et à l'ordonnance sur les finances communales.

Les prestations attendues incluent :

- La vérification des comptes selon les normes légales et professionnelles applicables
- La rédaction d'un rapport de l'auditeur indépendant
- La remise d'un rapport explicatif à la commission financière et/ou au conseil communal
- Des échanges et accompagnements éventuels dans le cadre de la révision

Les deux offres reçues sont les suivantes :

- Fiduciaire Butty SA (Ursy) : CHF 7'500.- TTC/an pour la révision, plus CHF 180.-/h pour l'accompagnement de la consolidation des comptes des anciennes communes (estimé à CHF 5'800.- TTC).
- Fiduciaire Hervest SA (Châtel-St-Denis) : entre CHF 5'000.- et 5'500.- HT/an pour la révision, avec une estimation de 2 jours de travail. Appui complémentaire (fusion) estimé à 30 h à CHF 250.-/h (CHF 7'500.- HT).

À noter que la fiduciaire Hervest SA était déjà l'organe de révision des communes d'Auboranges et d'Ecublens avant la fusion.

### 3. Recommandation de la commission

Après analyse des offres sur la base des critères de compétence, d'expérience, de proximité et de prix, la commission recommande d'attribuer le mandat de révision des comptes 2025 à 2027 à la Fiduciaire Hervest SA de Châtel-St-Denis.

### 4. Autres préavis

néant

### 5. Remarques complémentaires

néant

 <b>CONSEIL COMMUNAL DE RUE</b>	<b>MESSAGE AU CONSEIL GÉNÉRAL POUR UN OBJET NON FINANCIER</b>
--	---

Conseil général du :	10 avril 2025
Ordre du jour n° :	5
Énoncé :	Approbation du règlement des finances communales
Annexe (s) :	Copie des anciens règlements communaux Nouvelle version du règlement communal des finances
Adoption par le Conseil communal :	Le Conseil communal a adopté ce message dans sa séance du 11.03.25
Conseiller communal en charge du projet :	J. Aeby

### 1. Introduction

Selon la convention de fusion, la nouvelle commune dispose d'un délai de deux ans pour harmoniser ses règlements. Harmoniser exige que le législatif approuve un règlement qui annule et remplace les précédents. Deux possibilités sont ainsi offertes : 1° reprendre un règlement existant ou 2° soumettre un nouveau règlement. Le comité de pilotage de la fusion a décidé de créer un nouveau règlement des finances communales car les anciens comportaient de nombreuses différences. Afin de s'en tenir aux éléments déterminants qui facilitent la compréhension des dispositions-clés d'un tel acte, nous vous présentons succinctement les anciennes versions sur un tableau comparatif :

	A	C	E	R	RUE
Limite d'activation des investissements	20'000	10'000	20'000	25'000	25'000
Compétences du CC pour une dépense nouvelle	10'000	10'000	20'000	50'000	25'000
Crédit additionnel	10% 30'000	10%	15% 50'000	8% 50'000	10% 50'000
Crédit supplémentaire	20% 10'000	10%	15% 20'000	8% 50'000	10% 50'000
Referendum facultatif	-	-	-	>1 mio	>1 mio

### 2. Objet

Le Conseil général, sur la base du préavis de la commission financière, est appelé à approuver le nouveau règlement. Celui-ci sera complété par un règlement d'exécution des finances communales qui est de la compétence unique du Conseil communal.

### 3. Avis du Conseil communal

Le Conseil communal invite le législatif à approuver le nouveau règlement des finances communales qui est le bon compromis entre les bases existantes et le volume financier de la nouvelle commune. Il précise aussi que le règlement des finances a pour objectif de fixer des normes et des barrières dans la gestion des investissements mais qu'il ne pourrait en aucun cas influencer les décisions en matière de crédit. Finalement, il précise que ce règlement a été préavisé favorablement par le Service des communes.

### 4. Autres préavis

La commission financière livrera son préavis lors du débat.

### 5. Remarques complémentaires

-

